



**Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017**

Juin 2016

Motion de l'Assemblée nationale

Aide financière accordée à Premier Tech

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Investissement Québec

CHAPITRE

2

Faits saillants

Objectif des travaux

La présente vérification a été réalisée à la suite d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016.

Nous voulions nous assurer que, pour l'aide financière attribuée à l'entreprise Premier Tech sous forme d'un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et d'une subvention de 8,5 millions pour la réalisation de son projet, les règles et les procédures gouvernementales établies sont respectées, de même que les saines pratiques de gestion.

Le rapport entier est disponible sur le site www.vgq.qc.ca.

Résultats de la vérification

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant l'aide financière accordée à Premier Tech.

L'aide gouvernementale a été attribuée à Premier Tech par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE). Certaines interventions du FDE sont qualifiées de mandats gouvernementaux puisqu'elles ne cadrent avec aucun programme du fonds. Pour réaliser un mandat gouvernemental, il est nécessaire que le Conseil des ministres autorise par décret l'intervention financière. En 2012-2013, douze projets, dont celui de Premier Tech, ont reçu une aide financière de cette façon.

La demande d'aide financière soumise par Premier Tech a été traitée comme un mandat gouvernemental et elle a suivi toutes les étapes prévues à cette fin. En ce qui concerne la subvention, elle était initialement de 7,5 millions de dollars et elle a été augmentée de 1 million pour en arriver à une entente avec l'entreprise. Il est à noter que nous n'avons pas retracé de document expliquant l'aboutissement de cette entente à un montant de 8,5 millions de dollars.

Le mémoire transmis au Conseil des ministres repose sur des analyses gouvernementales qui établissent la pertinence d'appuyer le projet et de le financer par un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et par une subvention de 8,5 millions. Cependant, deux éléments ont eu un impact sur l'information appuyant ce mémoire.

Premièrement, aucune analyse approfondie et documentée de la nature des dépenses du projet de Premier Tech n'a été effectuée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) conjointement avec Investissement Québec (IQ). Une telle analyse, qui n'est pas faite de façon systématique dans ce type de dossier, aurait permis d'apprécier le lien entre la nature des dépenses soumises et les activités du projet et ainsi de pouvoir mieux en évaluer la pertinence.

Deuxièmement, la valeur économique du projet présenté au Conseil des ministres, qui constitue un des facteurs utilisés pour sa prise de décision, a été surévaluée. Les analyses qui ont permis d'établir la valeur économique du projet comportaient des inexactitudes. Contrairement à ce qui a été présenté dans le mémoire au Conseil des ministres, le ratio de la valeur économique du projet était inférieur au seuil de rentabilité.

Les conventions de financement conclues entre IQ et Premier Tech respectent les modalités que le gouvernement a établies par décret. Un suivi approprié des clauses incluses aux conventions est réalisé par IQ.

Recommandation

Le Vérificateur général a formulé une recommandation à l'intention du MESI et d'IQ. Celle-ci est présentée intégralement ci-contre.

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités vérifiées. Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à la recommandation.

Recommandation au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et à Investissement Québec

- 1 **S'assurer que les mémoires déposés au Conseil des ministres, pour obtenir une décision sur une demande d'aide financière, sont appuyés par une analyse complète, précise et à jour de tous les facteurs à considérer. Cette analyse doit notamment inclure :**
 - **une évaluation approfondie et documentée de la pertinence des dépenses soumises pour le projet proposé;**
 - **un juste calcul de la valeur économique du projet proposé.**
-

Table des matières

1	Mise en contexte	6
2	Résultats de la vérification	8
2.1	Processus d'attribution	8
2.2	Modalités de financement	12
	Recommandation	
	Commentaires des entités vérifiées	14
	Annexes et sigles	15

1 Mise en contexte

Équipe

Serge Giguère
Vérificateur général adjoint

Véronique Boily
Directrice principale

Martin St-Louis
Directeur de vérification

Maud Déry
Sophie Gagné
Étienne Piedboeuf

En 2011, lors de la création du FDE, le MESI s'appelait le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Différents programmes sont prévus au FDE. Ils peuvent être spécifiques pour répondre à des besoins conjoncturels (par exemple, le programme du fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic) ou plus généraux, tel le programme ESSOR, pour soutenir la réalisation de projets qui permettent notamment d'accroître la compétitivité et la productivité des entreprises. L'annexe 3 présente les principaux programmes du FDE.

1 Le 6 avril 2016, une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale a mandaté le Vérificateur général du Québec pour que celui-ci analyse l'attribution d'un prêt et d'une subvention à l'entreprise Premier Tech, annoncés le 7 mai 2012.

Premier Tech

2 Premier Tech est une entreprise québécoise œuvrant dans les technologies environnementales, les équipements industriels, l'horticulture et l'agriculture.

3 En octobre 2011, l'entreprise amorce des échanges avec le gouvernement du Québec pour qu'il l'aide à concrétiser un projet d'investissement, d'une valeur de 111,2 millions de dollars, portant sur le développement de nouveaux produits et procédés de fabrication ainsi que sur l'amélioration de ses infrastructures et outils technologiques manufacturiers. Le projet doit être déployé sur une période de cinq ans et il vise à assurer la compétitivité de l'entreprise à long terme. Le 4 avril 2012, une aide financière de 19,7 millions de dollars est autorisée par décret, soit un prêt sans intérêt de 11,2 millions et une subvention de 8,5 millions.

Fonds du développement économique

4 L'aide gouvernementale a été attribuée à Premier Tech par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE). Le FDE a été institué en 2011 au sein du **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)**. Il est administré par Investissement Québec (IQ), qui agit à titre de mandataire du gouvernement.

5 Le FDE soutient financièrement des entreprises, en leur accordant des subventions, des prêts et des garanties de prêt. Il effectue également des prises de participation par l'achat de capital-actions. L'annexe 2 brosse le portrait des interventions financières du FDE.

6 Une intervention financée par le FDE peut être amorcée de l'une des deux façons suivantes :

- Une demande d'aide financière pour un projet qui s'inscrit dans l'un des **programmes du FDE**. Ces programmes ont des cadres normatifs qui précisent notamment le type d'entreprises pouvant obtenir un soutien financier de même que d'autres balises comme la nature des dépenses admissibles et la valeur maximale du financement.
- Un mandat gouvernemental lorsqu'une demande d'aide financière présente un projet ayant un intérêt économique important pour le Québec, mais qui ne cadre pas avec un programme d'aide financière. Pour réaliser un mandat gouvernemental, il est nécessaire que le Conseil des ministres autorise par décret l'aide financière. En 2012-2013, douze projets

financés par le FDE, dont celui de Premier Tech, ont constitué des mandats gouvernementaux.

7 L'aide financière accordée à Premier Tech a été traitée comme un mandat gouvernemental. Elle devait donc suivre toutes les étapes du processus prévu à cette fin.

8 La présente vérification a été effectuée auprès du MESI et d'IQ. L'objectif de vérification, les critères d'évaluation, la portée des travaux ainsi que les rôles et les responsabilités des entités visées sont présentés à l'annexe 1.

2 Résultats de la vérification

9 Les travaux se sont articulés autour de deux axes : le processus d'attribution de l'aide financière ainsi que les modalités de financement.

2.1 Processus d'attribution

10 Les interventions financières réalisées par le FDE sont encadrées par un protocole d'entente entre IQ et le MESI. Ce protocole a pour but d'établir les règles et les modalités qui régissent le processus général de traitement des demandes d'aide financière.

11 Le protocole prévoit qu'à la suite de la réception d'une demande d'aide financière, une analyse du dossier soit entreprise conjointement par IQ et le MESI. Au besoin, un avis sectoriel du **ministère** visé est également demandé pour compléter le dossier. L'analyse du dossier et l'avis sectoriel permettent notamment de déterminer la pertinence du projet et les retombées économiques attendues pour le Québec. L'analyse définit aussi si le projet s'inscrit dans un programme d'aide financière ou s'il requiert un mandat gouvernemental.

12 Dans le cadre d'un mandat gouvernemental, comme c'est le cas pour l'aide financière accordée à Premier Tech, la demande d'aide financière doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil des ministres, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation ainsi que du **Conseil du trésor**. L'annexe 4 illustre ce processus.

13 Afin de réaliser son projet, Premier Tech a demandé en décembre 2011 une aide financière au gouvernement du Québec d'une valeur de 40 millions de dollars, dont 17,5 millions en subvention. À partir de la demande initiale de l'entreprise, quatre scénarios de financement ont été évalués. Deux de ces scénarios ne prévoient aucune subvention, tandis que les deux autres impliquent respectivement une subvention de 7,5 millions et une de 15 millions. Après l'examen de cette demande, une lettre d'intention d'IQ, datée du 25 janvier 2012, proposait à Premier Tech une aide financière constituée d'un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et d'une subvention de 7,5 millions. Bien qu'il s'agisse d'un mandat gouvernemental ne cadrant avec aucun programme, le MESI a utilisé les programmes **ESSOR** et **Appui à l'innovation** comme base de référence pour établir le montant de cette aide financière.

14 En réponse à la proposition du gouvernement, Premier Tech a adressé une demande au MESI et à IQ, le 9 février 2012, pour que la subvention soit augmentée de 7,5 millions de dollars à 9,5 millions. Pour en arriver à une entente, une deuxième offre a été faite à l'entreprise le 29 février 2012 dans laquelle la subvention a été **augmentée** de 1 million de dollars. Il est à noter que nous n'avons pas retracé de document expliquant l'aboutissement de cette entente à un montant de 8,5 millions de dollars. Une meilleure documentation des discussions menant à la conclusion de l'entente aurait permis une plus grande transparence

Pour le projet de Premier Tech, un avis a été produit par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

De façon générale, le Conseil du trésor est sollicité étant donné les impacts budgétaires associés aux mandats gouvernementaux.

Le programme ESSOR permet notamment d'appuyer les projets d'investissement jusqu'à concurrence de 50 % du coût total du projet.

Le programme Appui à l'innovation permet d'accorder une subvention équivalente à 40 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 400 000 \$ par projet.

À cet effet, nous avons examiné un échantillon aléatoire de 20 dossiers d'aide financière dans le cadre du FDE. Pour quatre dossiers, le montant de l'aide financière accordé a été augmenté comparativement au montant proposé dans la première lettre d'intention.

gouvernementale, particulièrement en ce qui concerne un tel projet. Ce dernier ne s'inscrit pas dans un programme d'aide financière établi; par conséquent, il n'existe pas de critères précis applicables à son égard.

15 Au final, le mémoire transmis au Conseil des ministres repose sur des analyses gouvernementales qui établissent la pertinence d'appuyer le projet et de le financer par un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et par une subvention de 8,5 millions. L'annexe 5 illustre les principaux événements survenus tout au long du processus.

16 La demande d'aide financière soumise par Premier Tech a suivi toutes les étapes prévues. Cependant, deux éléments ont eu un impact sur l'information appuyant le mémoire transmis au Conseil des ministres.

17 Ces deux éléments concernent l'analyse de la nature des dépenses du projet ainsi que le calcul de sa valeur économique.

Analyse de la nature des dépenses du projet

18 L'analyse d'une demande d'aide financière porte entre autres sur la pertinence du projet présenté par l'entreprise. Un des éléments à considérer est la nature des dépenses qu'elle compte engager pour concrétiser son projet. Dans le cas d'un mandat gouvernemental, la nature des dépenses qui peuvent être financées n'est pas établie par un programme. Une telle analyse est d'autant plus nécessaire pour permettre de bien cerner les activités du projet que le gouvernement souhaite financer et arrimer le montant de l'aide financière en fonction des dépenses qui y sont liées.

19 Aucune analyse approfondie et documentée de la nature des dépenses du projet de Premier Tech n'a été effectuée par le MESI conjointement avec IQ.

20 Il faut noter que selon l'information obtenue par le MESI et IQ, ce type d'analyse documentée n'est pas fait de façon systématique pour les mandats gouvernementaux. La seule analyse documentée que nous avons obtenue concernant la nature des dépenses du projet de Premier Tech est un avis formulé par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cet avis a été rédigé pour le **Conseil du trésor** puisque, tel que cela a été indiqué précédemment, celui-ci doit formuler une recommandation au Conseil des ministres afin de le soutenir dans sa prise de décision.

21 L'avis du SCT précise que certaines dépenses d'investissement présentées par Premier Tech sont discutables puisqu'elles sont de nature courante; par exemple, l'acquisition de matériel informatique et de logiciels; l'aménagement de postes de travail; le réaménagement du réseau électrique et des conduites d'eau. Selon le SCT, certaines de ces dépenses de fonctionnement ne sont normalement pas admissibles dans le cadre de programmes gouvernementaux. L'avis soulève également des commentaires sur le caractère trop général des dépenses d'innovation présentées dans le projet. Ces commentaires n'ont pas été reflétés dans la recommandation émise par le Conseil du trésor.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui était aussi vice-président du Conseil du trésor, était absent à la séance du Conseil du trésor du 3 avril 2012, où il a été question de l'aide financière à Premier Tech.

22 Une analyse approfondie et documentée effectuée au préalable par le MESI conjointement avec IQ aurait permis d'apprécier le lien direct entre la nature des dépenses soumises et les activités du projet et ainsi de pouvoir mieux en évaluer la pertinence.

Selon le MESI, un projet présente un intérêt économique important s'il est stratégique pour une région (par exemple, il renforce la position de l'entreprise à titre d'employeur important) ou s'il est structurant pour l'économie (par exemple, il crée de la richesse grâce à des retombées économiques majeures).

Les recettes fiscales attendues d'un projet sont entre autres les taxes et les impôts supplémentaires versés au gouvernement en lien avec sa réalisation. Les recettes fiscales sont calculées à l'aide d'un modèle économique.

Valeur économique du projet

23 Afin de justifier un mandat gouvernemental, le projet doit présenter un **intérêt économique important** pour le Québec, conformément à l'article 19 de la *Loi sur l'investissement Québec*.

24 Cette valeur économique est principalement évaluée en fonction des **recettes fiscales attendues** et du coût de l'intervention pour le gouvernement. Le calcul des recettes fiscales attendues est basé sur les éléments suivants :

- l'augmentation de la masse salariale de l'entreprise due principalement aux emplois supportés grâce au projet;
- les activités économiques générées par les dépenses directes et indirectes du projet, comme l'accroissement des activités chez les fournisseurs de l'entreprise et les ventes supplémentaires que cette dernière réalisera.

25 Le calcul du coût de l'intervention pour le gouvernement est constitué de l'addition des montants suivants :

- la subvention et le coût de financement d'un prêt sans intérêt puisque les sommes prêtées sont financées par des emprunts auprès du ministère des Finances du Québec;
- la provision pour pertes, établie en fonction du risque que représente l'entreprise, puisque le gouvernement doit considérer la probabilité que les sommes prêtées puissent ne pas être entièrement remboursées.

26 La valeur économique d'un projet est favorable si les recettes fiscales attendues sont supérieures au coût pour le gouvernement. La valeur économique est un facteur important à prendre en considération lors de l'évaluation du projet. Cependant, d'autres facteurs peuvent être considérés, tels que les effets du projet sur l'économie d'une région ou la volonté du gouvernement de sauvegarder des emplois et des secteurs d'activité au Québec.

27 La valeur économique du projet présenté au Conseil des ministres, et qui a servi à sa prise de décision, a été surévaluée.

28 D'une part, les analyses qui ont permis d'établir la valeur économique du projet comportaient des inexactitudes. D'autre part, cette valeur n'a pas été établie sur la base de toute l'information la plus à jour disponible. C'est le MESI qui est responsable de produire un mémoire au Conseil des ministres pour obtenir les approbations nécessaires, et pour ce faire, il se base sur des analyses économiques effectuées par IQ.

29 Plusieurs modifications ont été apportées aux paramètres de l'aide financière et aux hypothèses économiques tout au long du processus d'attribution, et ce, afin de tenir compte de l'évolution du dossier. Le mémoire au Conseil des ministres repose sur des analyses économiques prenant en compte un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et une subvention de 8,5 millions.

Évaluation des recettes fiscales

30 L'évaluation des recettes fiscales se fonde sur la création d'emplois et sur l'activité économique supplémentaire qu'entraîne le projet dans son milieu. Pour certaines situations, comme dans le cas de Premier Tech, les recettes fiscales découlant de la **sauvegarde d'emplois** sont également considérées.

Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise.

31 Pour déterminer les recettes fiscales générées par la sauvegarde d'emplois, IQ calcule notamment le ratio du nombre d'emplois sauvegardés grâce au projet par rapport au nombre total d'emplois de l'entreprise au Québec.

32 Nonobstant le nombre d'emplois réels au sein de l'entreprise, la lettre d'intention communiquée par IQ incluait une clause contractuelle qui prévoit que Premier Tech doit maintenir un nombre minimal d'emplois pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle le projet sera terminé.

33 L'analyse qui appuie le mémoire présenté au Conseil des ministres a évalué les recettes fiscales liées à la sauvegarde d'emplois en se basant sur la clause contractuelle du nombre minimum d'emplois que l'entreprise s'engageait à maintenir.

34 Le fait d'utiliser le nombre minimum d'emplois à maintenir au lieu du nombre d'emplois réels de l'entreprise, tel que cela aurait dû être le cas, a contribué à surévaluer les recettes fiscales globales du projet de 3 millions de dollars.

Évaluation du coût de l'intervention

35 Dans le mémoire, la provision pour pertes servant à déterminer le coût de l'intervention du gouvernement n'a pas été réévaluée selon l'information la plus à jour disponible. Le taux de provision pour pertes de Premier Tech avait été réévalué par IQ le 7 mars 2012 sans que cette information ne soit considérée dans l'analyse du dossier de l'entreprise. En ayant recours au taux révisé et à jour, le coût de l'intervention aurait été de 400 000 dollars de plus que ce qui a été présenté au mémoire signé par le ministre le 22 mars 2012 et soumis au Conseil des ministres le 4 avril 2012. À lui seul, cet écart demeure cependant moins significatif que l'impact des inexactitudes liées à l'évaluation des recettes fiscales.

Mémoire au Conseil des ministres

36 En somme, tel que cela est exposé dans le mémoire au Conseil des ministres, le projet de Premier Tech présente une valeur économique favorable sur une période de cinq ans. Par contre, en s'appuyant sur les données exactes pour le calcul des recettes fiscales et sur les données à jour pour le calcul du coût de l'intervention du gouvernement, l'évaluation de la valeur économique du projet aurait été différente, comme l'illustre le tableau 1.

Tableau 1 Évaluation de la valeur économique du projet sur une période de cinq ans

Paramètres économiques	Données au mémoire	Données corrigées	Écart
(A) Recettes fiscales	14,4 M\$	11,4 M\$	3,0 M\$
(B) Coût de l'intervention	13,9 M\$	14,3 M\$	0,4 M\$
(C) Ratio de la valeur économique du projet (A/B)	1,04	0,80	s.o.

Source : Investissement Québec.

À cet effet, nous avons examiné un échantillon aléatoire de 20 dossiers d'aide financière dans le cadre du FDE. Pour quatre dossiers, le ratio était inférieur au seuil de rentabilité.

Ces facteurs concernent l'impact sur l'entreprise des modifications faites aux mesures fiscales, l'incidence du projet sur la création et la consolidation des emplois au Québec, le caractère stratégique du projet pour l'économie régionale et l'évaluation de la rentabilité économique du projet sur une période de 10 ans.

Différentes clauses sont prévues aux conventions telles qu'un engagement à souscrire à une police d'assurance sur les biens hypothéqués ou l'obligation d'obtenir le consentement d'IQ pour verser des dividendes aux actionnaires.

37 Contrairement à ce qui a été présenté dans le mémoire au Conseil des ministres, le **ratio de la valeur économique** du projet était inférieur au seuil de rentabilité. Il faut noter que d'autres **facteurs**, mentionnés dans le mémoire, permettent également d'évaluer l'intérêt du projet pour l'économie du Québec. Si la valeur économique du projet n'est pas rentable, ces autres facteurs prennent plus d'importance lorsque vient le temps de justifier l'intervention financière.

2.2 Modalités de financement

38 Lorsque l'aide financière est approuvée, IQ conclut avec l'entreprise des conventions de financement selon les modalités prévues au décret gouvernemental et en tenant compte des conditions usuelles rattachées à chaque instrument financier. Une convention est conclue pour chacune des formes d'aide (subvention, prêt, etc.).

39 Par la suite, IQ effectue les déboursements, selon les conditions prévues aux conventions, veille au respect des **clauses** et, lorsqu'il s'agit d'un prêt, fait le suivi des remboursements de l'entreprise.

40 Les conventions de financement conclues entre IQ et Premier Tech respectent les modalités que le gouvernement a établies par décret. IQ procède à un suivi approprié des clauses incluses aux conventions.

41 Pour les déboursements faits à ce jour, IQ a vérifié le respect des conditions préalables. Par exemple, comme le prévoient les conventions de financement, elle vérifie avant chaque déboursement que Premier Tech a remis un rapport confirmant les dépenses encourues et payées depuis le début du projet. Cette vérification est requise, puisque les déboursements sont déterminés en fonction d'un pourcentage préétabli de ces dépenses. De plus, jusqu'à présent, IQ s'est assurée que l'entreprise remettait ses états financiers annuels audités et respectait les ratios financiers exigés.

42 Toutefois, certaines clauses importantes, entre autres en lien avec le nombre minimal d'emplois à maintenir sur une période de cinq ans, ne sont pas encore applicables puisqu'elles entreront en vigueur uniquement lorsque le projet sera terminé. Le suivi du respect de ces clauses ne pourra donc avoir lieu qu'à la fin du projet prévu pour novembre 2016.

Recommandation

43 La recommandation suivante s'adresse au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et à Investissement Québec.

- 1 S'assurer que les mémoires déposés au Conseil des ministres, pour obtenir une décision sur une demande d'aide financière, sont appuyés par une analyse complète, précise et à jour de tous les facteurs à considérer. Cette analyse doit notamment inclure :**
 - une évaluation approfondie et documentée de la pertinence des dépenses soumises pour le projet proposé;
 - un juste calcul de la valeur économique du projet proposé.

Commentaires des entités vérifiées

Les entités vérifiées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la présente section. Nous tenons à signaler qu'elles ont adhéré à la recommandation.

Commentaires du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

« Afin de donner suite à la recommandation, le ministère va ajouter une section dans les avis ministériels qui va porter explicitement sur la pertinence des dépenses du projet sous analyse.

« En outre, le processus d'échange d'information entre Investissement Québec et le ministère sur le calcul de la valeur économique des projets va être révisé de façon à s'assurer de disposer de données justes et fiables. »

Commentaires d'Investissement Québec

« Nous sommes en accord avec les recommandations. »

Annexes et sigles

- Annexe 1 Objectif de vérification, portée des travaux, rôles et responsabilités des entités
- Annexe 2 Portrait des interventions financières du Fonds du développement économique
- Annexe 3 Portrait des programmes 2014-2015 dans le cadre du Fonds du développement économique
- Annexe 4 Processus général de traitement des demandes d'aide financière
- Annexe 5 Principales étapes de l'attribution de l'aide financière à Premier Tech

Sigles

FDE	Fonds du développement économique	MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
IQ	Investissement Québec	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor

Annexe 1 Objectif de vérification, portée des travaux, rôles et responsabilités des entités

Objectif de vérification

La responsabilité du Vérificateur général consiste à fournir une conclusion sur l'objectif propre à la présente mission de vérification. Pour ce faire, nous avons recueilli les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre conclusion et pour obtenir un niveau élevé d'assurance. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances et qui sont exposés ci-après.

Ces critères émanent principalement de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* et de la *Loi sur l'Investissement Québec*. Ils se fondent également sur le protocole d'entente qui définit le processus général de traitement des demandes d'aide financière du FDE et sur les principes reconnus de saine gestion. Les travaux de vérification dont traite ce rapport ont été menés en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et conformément aux méthodes de travail en vigueur. Ces méthodes respectent les normes de certification présentées dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*.

Objectif de vérification	Critères d'évaluation
S'assurer que, pour l'aide financière attribuée à l'entreprise Premier Tech sous forme d'un prêt sans intérêt de 11,2 millions de dollars et d'une subvention de 8,5 millions pour la réalisation de son projet, les règles et les procédures gouvernementales établies sont respectées, de même que les saines pratiques de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'aide financière accordée à l'entreprise Premier Tech respecte le cadre normatif, les principes directeurs et le processus d'attribution déterminé dans le cadre du FDE, notamment en ce qui a trait aux autorisations et aux contrôles. ■ Les avis nécessaires ont été obtenus, ils reposent sur une analyse documentée, ils sont cohérents et ils sont pris en compte dans le processus décisionnel. ■ Les conventions financières conclues avec l'entreprise Premier Tech et leurs amendements, le cas échéant, respectent les modalités établies par le gouvernement et un suivi approprié est effectué.

Portée des travaux

Cette vérification porte sur l'objet de la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 6 avril 2016 :

« *QUE l'Assemblée nationale donne le mandat au Vérificateur général du Québec d'analyser l'octroi d'un prêt de 11,2 millions de dollars d'Investissement Québec et d'une subvention de 8,5 millions de dollars du ministère du Développement économique à l'entreprise Premier Tech, annoncés par le premier ministre Jean Charest le 7 mai 2012;*

« *QUE le Vérificateur général fasse tout en son pouvoir pour faire rapport à l'Assemblée d'ici le 1^{er} juin 2016.* »

La période couverte par cette vérification est de 2011-2012 à 2012-2013, mais pourra faire référence à des années antérieures ou postérieures, le cas échéant.

Rôles et responsabilités des entités

- | | |
|------|---|
| MESI | <ul style="list-style-type: none">▪ Élabore et met en œuvre des stratégies de développement et des programmes d'aide.▪ Assume la responsabilité des programmes d'aide financière et des mandats gouvernementaux réalisés au sein du FDE.▪ Conseille le gouvernement, les ministères et les organismes et peut leur faire des recommandations. |
| IQ | <ul style="list-style-type: none">▪ Agit à titre de mandataire du FDE. Accorde et administre l'aide financière que le gouvernement détermine pour la réalisation de projet.▪ Donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet sur l'investissement dans des entreprises, leur développement ou leur financement. |
| SCT | <ul style="list-style-type: none">▪ Prépare des avis et émet des recommandations au Conseil du trésor sur les sujets demandés. |
-

Annexe 2 Portrait des interventions financières du Fonds du développement économique

Tableau 2 Répartition des interventions financières par produits financiers pour les exercices 2011-2012 à 2014-2015

Produits financiers	Nombre d'interventions	%	Valeur (M\$)	%
Prêt sans intérêt	230	31	370,3	16
Prêt	212	29	988,9	43
Subvention	205	28	291,5	12
Capital-actions ordinaire	9	1	326,8	14
Autres ¹	82	11	340,4	15
Total	738	100	2 317,9	100

1. Par exemple, il peut s'agir des garanties de prêt.

Source : MESI – Études des crédits et listes des engagements financiers de plus de 25 000 \$.

Faits saillants relatifs aux interventions financières effectuées dans le cadre du FDE entre les années 2011-2012 et 2014-2015 :

- Un peu plus d'une intervention financière sur 10 au sein du FDE est un mandat gouvernemental et elles représentent 72 % de la valeur des aides financières accordées.
- Plus de 600 entreprises ont reçu une aide gouvernementale et les interventions ont principalement été attribuées à des entreprises de moins de 200 employés.
- Les interventions ont porté sur des projets liés à des entreprises des secteurs suivants : manufacturier (66 %), des services (31 %) et de l'exploitation des ressources naturelles (3 %).

Annexe 3 Portrait des programmes 2014-2015 dans le cadre du Fonds du développement économique

Programmes	Objectifs des programmes
Appui au développement des attraits touristiques ¹	<ul style="list-style-type: none">■ Stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique.■ Soutenir les projets de développement de produits touristiques novateurs et complémentaires à ceux qui existent déjà.■ Permettre d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique.
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	<ul style="list-style-type: none">■ Maintenir, consolider et relancer les activités d'entreprises stratégiques en difficulté financière en appuyant la réalisation d'études et de plans de redressement et en offrant du financement d'urgence.■ Soutenir des initiatives de diversification et de développement économique de territoires confrontés à d'importantes difficultés économiques.
Créativité Québec ¹	<ul style="list-style-type: none">■ Encourager l'essor d'une culture de l'innovation.■ Favoriser les ententes de partenariat entre les universités, les centres de recherche et les entreprises.■ Aider les entreprises dans le développement, l'amélioration, la précommercialisation ou l'acquisition de nouvelles technologies.
ESSOR	<ul style="list-style-type: none">■ Soutenir les projets d'investissement au Québec dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emplois et de développement durable.
Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic ¹	<ul style="list-style-type: none">■ Pour les entreprises voulant réaliser un projet sur le territoire de Lac-Mégantic, le programme vise à :<ul style="list-style-type: none">- accroître et à diversifier l'économie, redynamiser l'activité entrepreneuriale, développer l'offre touristique et appuyer la mise en valeur du patrimoine culturel;- contribuer à la création et au maintien d'emplois ainsi qu'au retour et à la rétention des jeunes.
Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources ¹	<ul style="list-style-type: none">■ Pour les entreprises voulant réaliser un projet sur le territoire de la MRC des Sources, le programme vise à :<ul style="list-style-type: none">- contribuer au développement des entreprises existantes et soutenir la création et le démarrage de nouvelles entreprises;- encourager l'émergence de projets structurants pour la région et favoriser le développement de la culture entrepreneuriale;- rendre compétitive l'offre industrielle de la MRC des Sources et assurer un environnement favorable à la diversification économique;- développer de nouvelles industries tournées vers l'avenir et stimuler la création d'emplois.
Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ¹	<ul style="list-style-type: none">■ Pour les entreprises voulant réaliser un projet sur les territoires des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, le programme vise à :<ul style="list-style-type: none">- favoriser le démarrage et le développement de projets d'entreprises;- développer de nouvelles industries tournées vers l'avenir.
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	<ul style="list-style-type: none">■ Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises d'économie sociale en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales, ou à des fonds ayant pour objet de financer ces entreprises.

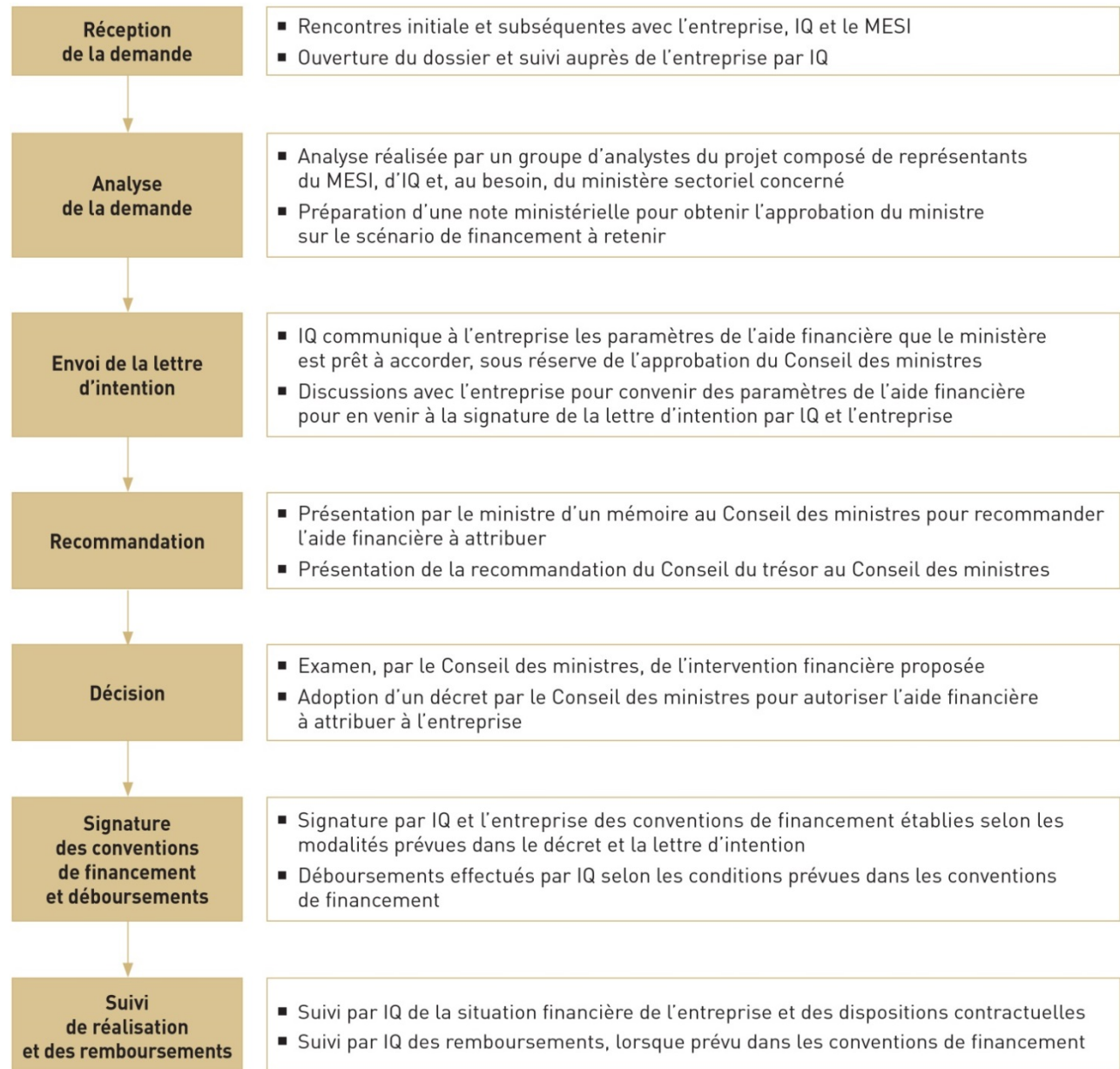
1. Ces programmes n'étaient pas en vigueur en 2011-2012.

Sources : MESI; ministère du Tourisme.

Annexe 4 Processus général de traitement des demandes d'aide financière

La figure ci-après illustre de façon générale le processus de traitement des demandes d'aide financière désignées pour la réalisation de mandats gouvernementaux dans le cadre du FDE, tel que défini par le protocole d'entente.

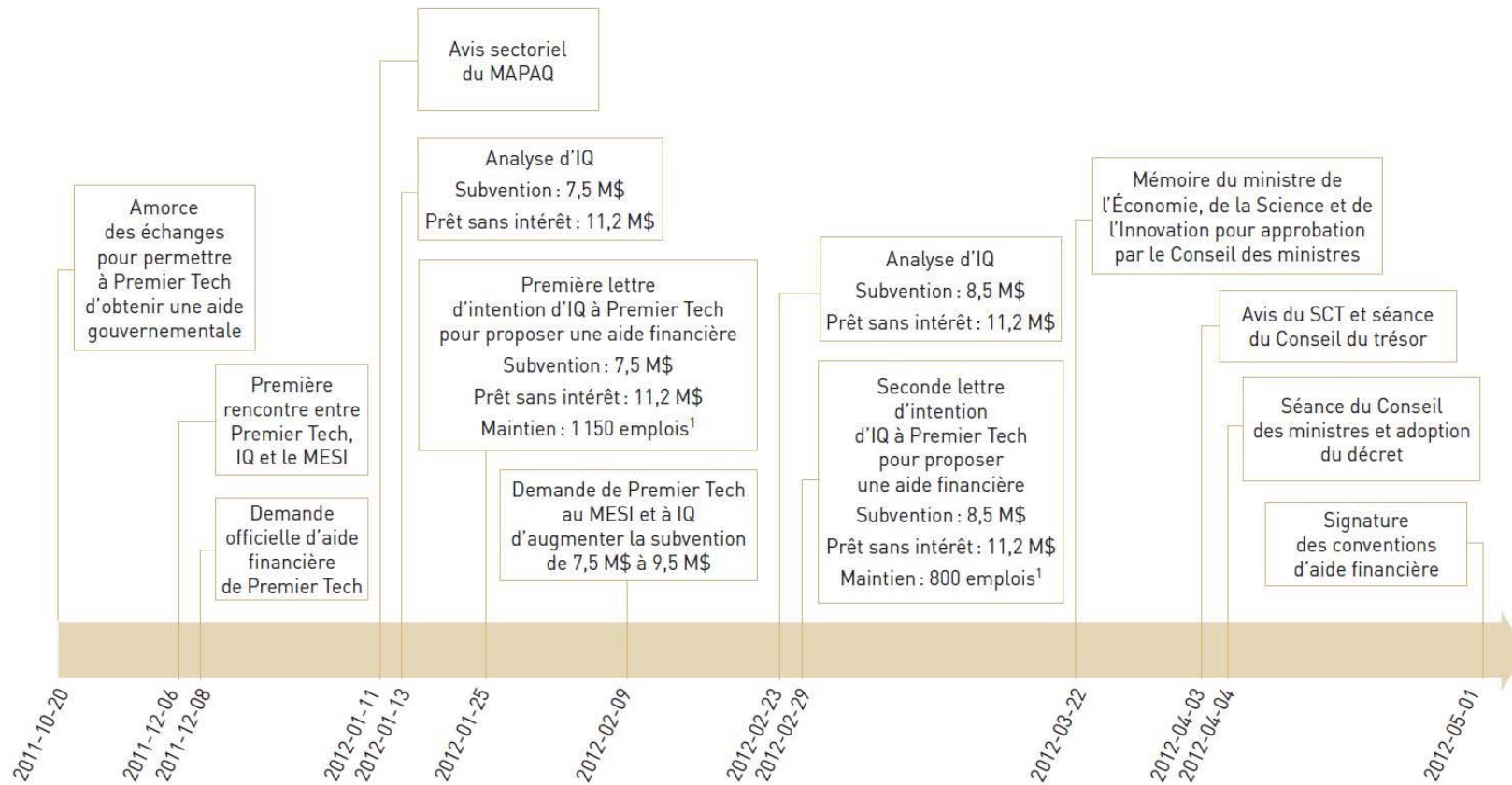
Figure 1 Processus général de traitement des aides financières



Source : MESI; Investissement Québec.

Annexe 5 Principales étapes de l'attribution de l'aide financière à Premier Tech

Figure 2 Exercices 2011-2012 et 2012-2013



1. Une clause dans la lettre d'intention prévoit que l'entreprise doit maintenir un nombre minimum d'emplois pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle le projet est terminé.

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Source : MESI; Investissement Québec.

